



Commune de Vuisternens-devant-Romont

RAPPORT DES COMPTES 2024

Table des matières

Introduction.....	3
Règles régissant la présentation des comptes.....	4
Limites d'activation.....	4
Principes relatifs à la présentation des comptes.....	4-5
Spécificités communales.....	5
Immobilisations.....	6
Taux d'amortissement des investissements.....	7
Résultats.....	8-9
Message des comptes.....	10
Justifications des différences budget-comptes 2024 > 10'000.-.....	11
Justifications des différences budget-comptes 2024 > 10%.....	12
Engagements hors bilan.....	13
ATF / LIM.....	13
Tableau des flux de trésorerie.....	14
Etat des capitaux propres et tableau de participations.....	15
Indicateurs financiers.....	16-23
Règlement des finances.....	24-26

24.03.2025

Introduction

La Commune de Vuisternens-devant-Romont a introduit le MCH2 (modèle comptable harmonisé) dès le 1^{er} janvier 2021. C'est le 4^{ème} exercice comptable que nous bouclons avec ces nouvelles normes, ce qui permet davantage de clarté pour la comparaison avec l'année précédente.

Le principe de « vérité du bilan » dénommé aussi « image fidèle du bilan » est une règle importante de cette mise en œuvre.

Pour rappel, la commune a réévalué son patrimoine et, pour effectuer cette tâche, nous avons établi un inventaire matériel des biens de la collectivité du 01.01.2003 au 31.12.2020.

En considérant les bâtiments communaux et leur utilisation, il a été décidé de garder tout le patrimoine en administratif car aucun bâtiment n'est purement du patrimoine financier. Les amortissements ont été calculés avec les taux inhérent à MCH2. De ce gros travail a été constituée une réserve de réévaluation de Fr. 7'136'071.30. La partie de cette réserve qui ne concerne pas les domaines autofinancés sera dissoute sur les dix prochains exercices comptables, soit de 2021 à 2030.

Vous trouverez dans ce rapport, toutes les informations relatives aux comptes 2024 et nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire désiré.

Les comptes 2024 détaillés sont à votre disposition sur notre site internet www.vuisternens.ch.

Règles régissant la présentation des comptes

Les règles régissant la présentation des comptes de la commune de Vuisternens-devant-Romont reposent sur les principales bases légales suivantes :

- Loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018
- Ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019
- Règlement des finances (RFin) de la Commune de Vuisternens-devant-Romont approuvé par la DIAF le 26 août 2020
- Plan comptable harmonisé des collectivités publiques locales (MCH2)

Limites d'activation

L'art. 3 du règlement des finances de la Commune de Vuisternens-devant-Romont, adopté par l'assemblée communale du 6 juillet 2020, prévoit une limite d'activation des investissements à Fr. 30'000.-. Cette limite a été appliquée dans les comptes 2024.

Principes relatifs à la présentation des comptes

La clôture des comptes de la Commune a été effectuée conformément aux règles régissant la présentation des comptes, ainsi qu'aux directives 01 à 13 du Service des Communes (Scom) du canton de Fribourg relatives au modèle comptable harmonisé MCH2. Ces normes se réfèrent au « Manuel comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus. Le principe est de fournir une image aussi fidèle que possible de la réalité du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la collectivité.

Patrimoine administratif (PA)

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation des tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication.

Les amortissements des biens du PA s'effectuent selon les dispositions prévues à l'art. A1-1 de l'OFCo et la directive 04 du Scom. Les amortissements sont appliqués de manière linéaire et démarrent l'année suivant l'acquisition du bien.

Passifs

Les capitaux tiers sont évalués à la valeur nominale.

Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux sur les personnes physiques et morales ont été estimés sur la base de la statistique cantonale 2022, revue légèrement à la baisse afin d'être au plus proche de la réalité, et selon l'historique.

Les spécificités communales

- Service de l'approvisionnement en eau potable
- Service du traitement des eaux usées
- Service de la gestion des déchets (70% autofinancé au minimum)

Ces trois services sont autofinancés.

Les immobilisations

Pour l'année 2024, les projets d'investissements suivants ont été terminés :

- Aménagement cour de récréation école
- Epuration La Magne
- Réfection des routes, report, facture suppl. Route de Lieffrens

Les projets d'investissements et subventions suivants sont reportés sur 2025 car ils n'ont pu être terminés :

1. Réfection route des Chaffaz, en cours
2. Chemin d'accès Eperleires, en cours
3. Subvention AF fédérales et cantonales (ancien budget et R. des Chaffaz)
4. Réfection des 4 routes et eaux claires
5. Construction abri forestier Communs Dessus, en cours

En 2024, la Route de Villariaz allant de l'église de Vuisternens à l'entrée de Grangettes a été reprise par le canton. Cela engendre des écritures spéciales au niveau des amortissements, passage par le patrimoine financier, puis sortie totale du bilan, tant au niveau de l'investissement que de l'amortissement. Il en résulte une diminution de notre bilan de Fr. 991'883.50. Une charge d'amortissement de ce montant a également été comptabilisée dans le compte de résultats.

Comptes	Libellés	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes de l'exercice précédent
690	Report au bilan des dépenses	439 217.73	2 334 000.00	267 813.95
590	Report au bilan des recettes	1 051 035.90	636 000.00	73 884.75
	Résultat du compte des investissements	-611 818.17	1 698 000.00	193 929.20

Comptabilité des immobilisations - 2024

Commune Vuisternens-devant-Romont									
Compte / Num. d'immobilisation	Désignation	Valeur d'acquisition / coût de construction	Amortissements cumulés au 31.12.2023	Valeur au bilan au 01.01.2024	Amortissement annuel planifié 2024	Revalorisation / Dépréciation	Vente	Transfert	Valeur résiduelle au 31.12.2024
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		31 441 784.76	-10 837 315.65	20 604 469.11	-812 816.50	0.00	0.00	-552 665.77	19 238 986.84
1401	Routes et voies de communication	10 649 210.80	-3 078 186.35	7 571 024.45	-283 230.20	0.00	0.00	-983 860.70	6 303 933.55
1403	Autres ouvrages de génie civil	8 087 252.61	-1 284 270.75	6 802 981.86	-129 909.75	0.00	0.00	27 981.30	6 701 053.41
1404	Bâtiments	12 004 126.90	-6 001 608.90	6 002 518.00	-360 123.80	0.00	0.00	0.00	5 642 394.20
1406	Biens meubles	569 064.25	-473 249.65	95 814.60	-39 552.75	0.00	0.00	199 106.33	255 368.18
1407	Immobilisations corp. en cours	132 130.20	0.00	132 130.20	0.00	0.00	0.00	204 107.30	336 237.50
AUTRES IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		353 084.50	-105 925.35	247 159.15	-35 308.45	0.00	0.00	0.00	211 850.70
1429	Autres immobilisations incorporelles	353 084.50	-105 925.35	247 159.15	-35 308.45	0.00	0.00	0.00	211 850.70
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE FINANCIER		0.00	0.00	0.00	0.00	991 883.50	0.00	991 883.50	0.00
1084	Routes et voies de communication	0.00	0.00	0.00	0.00	991 883.50		991 883.50	0.00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS INSCRITES AU PASSIF		-7 937 940.96	2 385 347.05	-5 552 593.91	208 700.70	0.00	0.00	-59 152.40	-5 403 045.61
2068	Subventions d'investissement passif	-7 937 940.96	2 385 347.05	-5 552 593.91	208 700.70	0.00	0.00	-59 152.40	-5 403 045.61

Taux d'amortissement des investissements

Numéros compte invest.	Type d'investissement	Compte bilan	Taux	Durée de vie	Compte amort.
0290.5***.**	Bâtiments PA admin. communale	14040.00	3.00	33.33 ans	14040.99
0290.5***.**	Bâtiments PA salle et café JO	14040.02	3.00	33.33 ans	14040.99
0290.5***.**	Bâtiments PA école VI	14040.03	3.00	33.33 ans	14040.99
2170.5***.**	Bâtiments PA centre scolaire	14040.04	3.00	33.33 ans	14040.99
2170.5***.**	Meubles centre scolaire	14060.02	10.00	10 ans	14060.99
2170.5090.**	Amén. cour récréation école	14060.03	10.00	10 ans	14060.99
3410.5***.**	Etude halle de gym	14290.00	10.00	10 ans	14290.99
3410.5***.**	Bâtiments PA halle sport	14040.01	3.00	33.33 ans	14040.99
6150.5***.**	Routes	14010.00	2.50	40 ans	14010.99
6150.5***.**	Aménagement, arrêts bus, EP, etc	14010.01	5.00	20 ans	14010.99
6150.5***.** ou 7101.5***.**	Véhicules	14060.00	10.00	10 ans	14060.99
7101.5***.**	Eau conduite	14031.00	1.25	80 ans	14031.99
7101.5***.**	Eau captage	14031.01	2.00	50 ans	14031.99
7101.5***.**	Eau comptage	14031.02	5.00	20 ans	14031.99
7201.5***.**	Eaux usées	14032.00	1.25	80 ans	14032.99
7201.5***.**	Eaux usées station épuration	14032.01	3.00	33.33 ans	14032.99
7301.5***.**	Bâtiments PA déchetterie	14040.05	3.00	33.33 ans	14040.99
7301.5***.**	Installations déchetterie	14060.01	10.00	10 ans	14060.99
8200.5040.00	Abri forestier	14040.06	3.00	33.33 ans	14040.99
Divers	En cours	14070.**	-	-	-
<u>Subventions</u>					
2170.6***.**	Centre scolaire fédéral	20680.00	3.00	33.33 ans	20680.99
2170.6***.**	Centre scolaire cantonal	20681.01	3.00	33.33 ans	20681.99
2170.6***.**	Centre scolaire sport toto	20684.00	3.00	33.33 ans	20684.99
6150.6***.**	Routes fédérales	20680.02	2.50	40 ans	20680.99
6150.6***.**	Routes cantonal	20681.00	2.50	40 ans	20681.99
7101.6***.**	Eau cantonal	20681.02	1.25	80 ans	20681.99
7101.6***.**	Eau AVGG	20682.00	1.25	80 ans	20682.99
7101.6***.**	Eau Ecab	20684.01	1.25	80 ans	20684.99
7101.6***.**	Eau raccordement privés	20687.01	4.00	25 ans	20687.99
7201.6***.**	Eau usées fédérale	20680.01	1.25	80 ans	20680.99
7201.6***.**	Eau usées raccordement privés	20687.00	4.00	25 ans	20687.99

Le compte de résultats

Comptes	Libellés	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes de l'exercice précédent
90	Clôture du compte de résultats	-241 758.31	-1 533 420.00	44 994.01
400	Impôts directs, personnes physiques	6 115 144.75	5 400 000.00	4 688 908.25
401	Impôts directs, personnes morales	130 360.50	192 000.00	220 869.55
4021	Impôts fonciers	317 539.20	300 000.00	301 080.40
5 ./ 6	Investissements nets	-611 818.17	1 698 000.00	193 929.20

CHARGES		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charges du personnel	1 513 527.48	-	1 570 180.00	-	1 453 670.45	-
31	Charges de biens et services et autres ch.	1 681 638.46	-	1 931 050.00	-	1 778 362.01	-
33	Amortissements du patrimoine administratif	851 013.02	-	866 650.00	-	854 059.70	-
34	Charges financières	1 047 676.10	-	1 119 900.00	-	52 552.25	-
35	Attributions aux financements spéciaux	633 431.17	-	123 790.00	-	284 016.70	-
36	Charges de transfert	7 171 935.68	-	7 540 630.00	-	6 612 845.74	-
37	Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
38	Charges extraordinaires	-	-	-	-	-	-
39	Imputations internes	43 849.38	-	125 700.00	-	47 137.55	-
3	Total des charges	12 943 071.29	-	13 277 900.00	-	11 082 644.40	-

REVENUS		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40	Revenus fiscaux	-	6 785 009.25	-	6 259 500.00	-	5 671 005.50
41	Revenus régaliens et de concessions	-	-	-	-	-	-
42	Taxes	-	1 498 511.52	-	1 426 150.00	-	1 518 515.83
43	Revenus divers	-	19 951.15	-	-	-	48 813.95
44	Revenus financiers	-	280 522.20	-	261 600.00	-	279 566.70
45	Prélèvements sur les financements spéc.	-	73 984.14	-	-	-	145 148.17
46	Revenus de transfert	-	3 355 891.97	-	3 027 300.00	-	2 771 613.86
47	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	644 836.85	-	644 830.00	-	644 836.85
49	Imputations internes	-	42 605.90	-	125 100.00	-	48 137.55
4	Total des revenus	-	12 701 312.98	-	11 744 480.00	-	11 127 638.41

CLÔTURE		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	-	241 758.31	-	1 533 420.00	44 994.01	-
9	Comptes de clôture	-	241 758.31	-	1 533 420.00	44 994.01	-

Comptes de résultats		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	1 011 688.27	257 956.35	1 092 600.00	253 600.00	945 879.89	257 851.34
	Excédent de produits/charges	-	753 731.92	-	839 000.00	-	688 028.55
1	Ordre et sécurité publics - défense	225 789.00	91 388.45	245 510.00	88 500.00	228 797.38	113 279.40
	Excédent de produits/charges	-	134 400.55	-	157 010.00	-	115 517.98
2	Formation	3 917 921.52	379 957.02	4 073 190.00	330 530.00	3 732 666.11	373 934.54
	Excédent de produits/charges	-	3 537 964.50	-	3 742 660.00	-	3 358 731.57
3	Culture – Sports – Loisirs – Eglises	230 731.91	11 190.00	266 880.00	8 000.00	228 034.07	12 974.70
	Excédent de produits/charges	-	219 541.91	-	258 880.00	-	215 059.37
4	Santé	1 177 482.45	23 779.15	1 179 810.00	23 000.00	1 086 662.47	23 595.85
	Excédent de produits/charges	-	1 153 703.30	-	1 156 810.00	-	1 063 066.62
5	Prévoyance sociale	3 221 086.58	2 090 206.52	3 133 070.00	1 761 500.00	2 601 338.84	1 546 840.05
	Excédent de produits/charges	-	1 130 880.06	-	1 371 570.00	-	1 054 498.79
6	Traffic et télécommunication	1 790 230.58	64 734.55	1 920 070.00	48 610.00	800 286.05	78 939.15
	Excédent de produits/charges	-	1 725 496.03	-	1 871 460.00	-	721 346.90
7	Protection de l'environnement – amén. terr.	1 232 079.05	1 196 228.19	1 196 740.00	1 098 160.00	1 351 742.07	1 245 510.07
	Excédent de produits/charges	-	35 850.86	-	98 580.00	-	106 232.00
8	Economie publique	33 334.18	1 010.75	36 430.00	500.00	27 844.65	-
	Excédent de produits/charges	-	32 323.43	-	35 930.00	-	27 844.65
9	Finances et impôts	102 727.75	8 584 862.00	133 600.00	8 132 080.00	124 386.88	7 519 707.32
	Excédent de produits/charges	8 482 134.25	-	7 998 480.00	-	7 395 320.44	-
	Totaux	12 943 071.29	12 701 312.98	13 277 900.00	11 744 480.00	11 127 638.41	11 172 632.42
	Excédent de produits/charges	-	241 758.31	-	1 533 420.00	44 994.01	-

Message des comptes

Les comptes de l'année 2024 bouclent avec un excédent de charges de Fr. 241'758.31.

Ils ont été validés par le conseil communal en date du 17.03.2025.

La différence par rapport au budget, qui prévoyait un excédent de charges de Fr. 1'533'420.- s'explique comme suit :

- Bonne maîtrise des charges qui sont, globalement, en dessous du budget.
- Les charges liées sont globalement plus basses que le B24.
- Les impôts des personnes physiques des années précédentes ont été estimés afin de ne pas constituer de réserve latente. En effet, le canton a du retard concernant les taxations et nous avons reçu les informations pour facturer un important montant d'impôts 2022-2023 à fin février 2025.

Commentaires généraux

Comme ces dernières années, pour le budget 2024, nous nous sommes efforcés de mettre des montants au plus près de nos connaissances au moment de son élaboration. Nous pouvons constater que les dépassements sont rares.

Les charges de combustible sont relativement stables. Certaines citernes n'ont pas nécessité de remplissage, au vu des mesures prises pour réduire les températures et les tarifs du mazout de chauffage ont légèrement reculé.

Le conseil communal a décidé de poursuivre l'assainissement des débiteurs et de passer en perte différentes créances datant de quelques années et pour lesquelles il y a peu de chances de pouvoir récupérer un montant. Ces pertes se retrouvent dans les différentes fonctions administratives. Un suivi attentif est planifié afin de relancer les actes de défauts de bien en notre possession. Comme chaque année les montants des provisions pour perte sur débiteurs (ducroire) ont été adaptés.

Comme annoncé lors du budget 2024, et énoncé précédemment dans l'analyse des investissements, la route de Villariaz a été reprise par le canton. Cela a engendré une charge financière supplémentaire de Fr. 991'883.50 destinée à épurer les valeurs du bilan.

Justifications des différences budget-comptes 2024						
Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Explication de la différence
		Charges	Produits	Charges	Produits	
0220.3158.00	Contrat de maintenance inf., licences et charges	81 366.10		95 000.00		-13 633.90 -14.35% Heures prévues pour GED pas utilisées
0290.3111.00	Achat de machines, appareils, outils	18 453.60		8 000.00		10 453.60 130.67% Steamer café La Joux
1500.3612.00	Participation des communes membres	26 190.40		37 500.00		-11 309.60 -30.16% Solde en notre faveur ex-CSPI/vente véhic.
2130.3612.00	Participation au cycle d'orientation	978 123.32		1 014 800.00		-36 676.68 -3.61% Charges liées
2130.3612.10	Participation au centre culturel et sportif du CO	256 839.00		267 130.00		-10 291.00 -3.85% Charges liées
2170.3010.00	Traitement du personnel conciergerie et serv.	84 503.00		95 000.00		-10 497.00 -11.05% Optimisation du travail
2170.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	37 060.65		50 000.00		-12 939.35 -25.88% Consommation plus basse
2170.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments scolaires	304 072.40		321 430.00		-17 357.60 -5.40% Fin d'amortissement de mobilier
2170.3940.00	Imputations internes des intérêts	9 805.00		32 330.00		-22 525.00 -69.67% Taux plus bas et moins emprunté
2180.4260.00	Participation des parents aux unités AES		150 753.75		120 000.00	-30 753.75 -25.63% Plus d'heures de garde+AES vac.
2180.4260.01	Participation des parents aux repas		49 089.00		35 700.00	-13 389.00 -37.50% Plus d'heures de garde+AES vac.
3410.3010.00	Salaires du personnel conciergerie et serv. technique	21 481.45		35 000.00		-13 518.55 -38.62% Optimisation du travail
4120.3612.00	Participation homes médicalisés du district et aide	284 496.90		339 730.00		-55 233.10 -16.26% Charges liées
4120.3631.00	Participation subv. frais acc. personnes âgées	417 233.30		462 540.00		-45 306.70 -9.80% Charges liées
4220.3612.00	Participation communale aux ambulances	21 335.20		34 300.00		-12 964.80 -37.80% Charges liées
5230.3631.00	Part. cantonale aux institutions sp. et aux handicapés	663 680.10		680 260.00		-16 579.90 -2.44% Charges liées
5720.3611.00	Part LASoc, aide mat. conv. et aide mat. MIS	18 367.80		60 770.00		-42 402.20 -69.77% Charges liées
5720.3612.00	Part Service social régional, aide matérielle et MIS	147 323.50		206 900.00		-59 576.50 -28.79% Charges liées
6150.3101.01	Achat de sel, gravier, sacs robidog etc	13 860.80		25 000.00		-11 139.20 -44.56% Conditions météorolog. favorables
6150.3141.01	Service hivernal par des tiers	90 270.55		145 000.00		-54 729.45 -37.74% Conditions météorolog. favorables
6150.3940.00	Imputations internes des intérêts	15 279.90		48 320.00		-33 040.10 -68.38% Taux plus bas et moins emprunté
6220.3611.00	Part aux dépenses relatives au trafic régional	100 258.00		111 640.00		-11 382.00 -10.20% Charges liées
7101.3105.00	Achat d'eau pour revente	135 135.71		190 000.00		-54 864.29 -28.88% Bonne exploitation de La Berleire
7101.3143.00	Entretien et rénovation du réseau d'eau	53 993.94		30 000.00		23 993.94 79.98% Fuite et étude hydrogéologique
7101.3940.00	Imputations internes des intérêts	6 892.00		21 770.00		-14 878.00 -68.34% Taux plus bas et moins emprunté
7101.4240.01	Taxes de base		146 306.30		133 000.00	-13 306.30 -10.00% Budget un peu bas, base 2022
7201.3143.00	Entretien des infrastructures eaux usées	2 860.80		20 000.00		-17 139.20 -85.70% Peu de travaux
7201.3612.00	Participation à la Step AIMPGPS/ABVGN	207 968.90		230 270.00		-22 301.10 -9.68% Plus bas / amort et intérêts séparés
9100.4000.30	Impôts sur les prestations en capital		129 441.45		100 000.00	-29 441.45 -29.44% Plus de retraites en capital
9100.4002.00	Impôts à la source		128 006.85		60 000.00	-68 006.85 -113.34% Difficile d'estimer - canton
9100.4010.00	Impôts sur le bénéfice pers. morales année fiscale		120 000.00		185 000.00	65 000.00 35.14% Recul des bénéfices estimation
9101.4021.00	Contribution immobilière		317 539.20		300 000.00	-17 539.20 -5.85% Augmentation régulière
9101.4022.00	Impôts sur les gains immobiliers et les plus-values		89 810.25		200 000.00	110 189.75 55.09% Peu de ventes immobilières - estim. diff.
9101.4023.00	Impôts sur les mutations		111 691.20		150 000.00	38 308.80 25.54% Fluctuant - centimes additionnels
9610.3400.00	Intérêts passifs et frais des engagements	37 405.90		120 000.00		-82 594.10 -68.83% Taux plus bas et moins emprunté
9610.3499.00	Bonification d'intérêts sur impôts	18 386.70		8 000.00		10 386.70 129.83% Acomptes bien rentrés
9610.4401.00	Intérêts des créances d'impôts		34 689.50		23 000.00	-11 689.50 -50.82% Moratoire et compensatoires
9610.4940.00	Imputation internes des intérêts		37 405.90		120 000.00	82 594.10 68.83% Taux plus bas et moins emprunté

Différence en-dessous de Fr. 10'000.- sans justification							
Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Montant	%
		Charges	Produits	Charges	Produits		
0110.3102.10	Bulletin communal et infos	2 763.60		2 500.00		263.60	10.54%
0110.3130.00	Prestations de services de tiers, affranchissements	7 487.28		6 000.00		1 487.28	24.79%
0210.3130.01	Frais de poursuites	7 891.25		6 000.00		1 891.25	31.52%
0220.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	12 956.05		10 500.00		2 456.05	23.39%
0290.3010.02	Gardiennage cabane Villariaz	5 072.25		4 000.00		1 072.25	26.81%
0290.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	3 584.90		3 200.00		384.90	12.03%
0290.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances		9 828.45		15 000.00	5 171.55	34.48%
1500.3000.00	Vacations des membres du conseil communal	1 450.00		1 000.00		450.00	45.00%
1620.3010.00	Salaires du personnel communal	1 363.90		500.00		863.90	172.78%
2120.4260.00	Part. des parents, dons et autres aux camps, sport		42 936.42		50 000.00	7 063.58	14.13%
2170.3000.00	Vacations des membres du conseil communal	1 980.00		1 500.00		480.00	32.00%
2180.3000.00	Vacations des membres du conseil communal	620.00		300.00		320.00	106.67%
2180.3100.00	Matériel et frais activités	2 200.65		2 000.00		200.65	10.03%
2180.3105.00	Frais de repas	35 393.63		32 000.00		3 393.63	10.61%
3410.3000.00	Vacations des membres du conseil communal	2 240.00		1 000.00		1 240.00	124.00%
3410.3101.00	Produits nettoyage, conciergerie et réparation	4 153.60		2 500.00		1 653.60	66.14%
3410.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	613.95		200.00		413.95	206.98%
3420.3000.00	Vacations des membres du conseil communal	2 510.00		2 000.00		510.00	25.50%
4330.3611.00	Service dentaire cantonal et clinique dentaire mobile	14 219.85		12 000.00		2 219.85	18.50%
5451.3000.00	Vacations des membres du conseil communal	570.00		300.00		270.00	90.00%
5451.4240.01	Participation des parents - écolage		1 200.00		1 500.00	300.00	20.00%
6150.3300.40	Amortissements planifiés bât. arrêt, éclairage	40 163.35		33 900.00		6 263.35	18.48%
6290.3109.00	Achat cartes journalières CFF	10 036.60		1 000.00		9 036.60	903.66%
7101.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	18 025.40		16 000.00		2 025.40	12.66%
7101.3130.00	Frais d'analyse d'eau	2 895.75		2 500.00		395.75	15.83%
7610	Protection de l'air et du climat	625.30				625.30	100.00%
7690.3000.00	Vacations des membres du conseil communal	4 380.00		2 500.00		1 880.00	75.20%
7710.3130.01	Frais payés pour indigents	4 756.40				4 756.40	100.00%
7900.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	229.00		100.00		129.00	129.00%

Engagements hors bilan au 31.12.2024

Engagement libellé	montant 01.01.2024	progression	montant 31.12.2024
COG Cycle d'orientation de la Glâne	6 049 360.00	53 364.00	6 102 724.00
Réseau Santé de la Glâne	3 873 714.40	506 912.15	4 380 626.55
AVGG dette de l'association	191 566.05	64 792.30	256 358.35
Total	10 114 640.45	625 068.45	10 739 708.90

Commune de Vuisternens-dt-Romont - ATF / LIM

	<u>compte</u>	<u>Solde au</u> <u>31.12.2023</u>	<u>Durée</u>	<u>Taux</u>	<u>Amort.</u> <u>annuel</u>	<u>Solde au</u> <u>31.12.2024</u>	<u>intérêt</u> <u>annuel 24</u>
BCF 30 01 462.466-00	20640.03	700 000.00	du 02.11.2017 au 02.11.2027	0.85%	50 000.00	650 000.00	5 886.55
BCF 30 01 731.525-05	20640.01		du 20.03.2024 au 20.03.2025	1.70%	0.00	1 000 000.00	13 505.55
SUVA	20640.04	1 050 000.00	du 30.04.2020 au 30.04.2025	0.23%	150 000.00	900 000.00	2 415.00
SUVA	20640.08	0.00	du 23.08.2024 au 23.08.2028	1.29%	0.00	3 000 000.00	15 598.80
Canton Grisons	20640.07	3 000 000.00	du 01.04.2021 au 23.08.2024	0.00%	0.00	0.00	
Crédit SFF forestier	20640.06	6 800.00			3 400.00	3 400.00	
Sagri	20640.05	27 250.00			27 250.00	0.00	
Prêt LIM centre sc.	20640.52	315 200.00			39 400.00	275 800.00	
Prêt LIM cant. centre spo	20640.53	129 600.00			14 400.00	115 200.00	
Prêt LIM féd. centre spor	20640.54	129 600.00			14 400.00	115 200.00	
Prêt LIM cant. Bureau co	20640.57	97 800.00			9 800.00	88 000.00	
Prêt LIM féd. Bureau com	20640.58	97 800.00			9 800.00	88 000.00	
Totaux		5 554 050.00			318 450.00	6 235 600.00	37 405.90

FLUX DE TRESORERIE		
Commune de : Vuisternens-devant-Romont		
Exercice :		2024
Comptes	Libellés	CHF
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
90	Clôture du compte de résultats	-241 758.31
33	Amortissement du patrimoine administratif	848 124.95
35	Attributions aux financements spéciaux	633 431.17
45	Prélèvement sur les financements spéciaux	73 984.14
364	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-
365	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-
366	Amortissements des subventions des investissements	-
466	Amortissements des subventions des investissements portées au passif	208 700.70
3690	Charges de transfert	-
4690	Produits de transfert	-
389	Attributions aux capitaux propres	-
4490	Revalorisation du patrimoine financier	-
489	Prélèvement sur les capitaux propres	644 836.85
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		312 276.12
ACTIVITÉS D'OPÉRATION		
101	Variation des créances	263 358.67
102	Variation des placements financiers à court terme	-
104	Variation des actifs de régularisation	-996 575.35
106	Variation des marchandises, fournitures et travaux en cours	-
107	Variation des placements financiers à long terme	-
108	Variation du PF	-
109	Variation des créances financements spéciaux et fonds capitaux de tiers	-
200	Variation des engagements courants	-562 928.36
201	Variation des engagements financiers à court terme	-
204	Variation des passifs de régularisations	6 423.70
205	Variation des provisions à court terme	-
208	Variation des provisions à long terme	-
209	Variation des financements spéciaux, fonds	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle		-1 289 721.34
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
690 ./ 590	Résultat du compte des investissements	-611 818.17
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		611 818.17
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
2060	Variation des hypothèques	-
2064	Variation des emprunts	681 550.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		681 550.00
VARIATION DE TRESORERIE		315 922.95
FLUX DE TRESORERIE SELON BILAN		
100	Solde de trésorerie au 1er janvier	1 936 903.62
100	Solde de trésorerie au 31 décembre	2 252 826.57
VARIATION DE TRESORERIE SELON BILAN		315 922.95

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS :

ETAT DES CAPITAUX PROPRES

Commune de : **Vuisternens-devant-Romont**Exercice : **2024**

Capitaux propres au 1er janvier 2024			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2024				
			Motif de l'augmentation			Motif de la diminution							
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif		CHF	Comptes	motifs		CHF	Comptes	Libellés	CHF
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	1 658 890.31	Attributions aux FS, capitaux propres			289 469.39	Prélèvements sur les FS, capitaux propres			73 984.14	2900	Financement spéciaux enregistré sous capital propre	1 874 375.56
29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	748 718.03	35	Attribution		116 186.44	45			0.00	29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	864 904.47
29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	902 181.68	35	Attribution		173 282.95	45	Prélèvement		69 743.94	29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	1 005 720.69
29008.58	Dons affectés Entente Sociale	7 990.60	35			0.00	45	Prélèvement		4 240.20	29008.58	Dons affectés Entente Sociale	3 750.40
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif		CHF	Comptes	motifs		CHF	Comptes	Libellés	CHF
2950	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	4 513 856.75	Attributions aux autres capitaux propres				Prélèvements aux autres capitaux propres			644 836.85	2950	Autres capitaux propres	3 869 019.90
29500	Patrimoine administratif, autres	4 513 856.75					4898	Dissolution sur 10 ans		644 836.85	29500	Patrimoine administratif, autres	3 869 019.90
299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	5 620 882.51				0.00				241 758.31	299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	5 379 124.20
29990	Compte général	5 620 882.51	29900	Excédent (+)		0.00	29900	Déficit (-)		241 758.31	29990	Compte général	5 379 124.20

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS :		TABLEAU DES PARTICIPATIONS			
Commune de :	Vuisternens-devant-Romont			Exercice :	2024
Participations en vue de l'accomplissement de tâches publiques					
Nom, siège, forme juridique	Domaine d'activité	Capital nominatif	Part de propriété	Valeur comptable au 31.12.2024	Valeur d'acquisition
SaidefSA	Elimination déchets		1858 actions à Fr. 40.-	74 214.00 CHF	74 320.00 CHF

SYNTHESE DES INDICATEURS FINANCIERS MCH2 - année 2024			
		Sans dettes associations	Avec dettes associations
1. TAUX D'ENDETTEMENT NET		44%	202%
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT		-52%	-52%
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS		0%	0%
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS		54%	139%
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS		4%	4%
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE		5%	5%
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS		1 260	5 773
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT		2%	2%

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET

Capitaux de tiers	20	12 389 788.64
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	10 739 708.90
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2068	5 403 045.61
Patrimoine financier	- 10	3 987 256.76
= Dette nette		13 739 195.17
Revenus fiscaux	40	6 785 009.25
TAUX D'ENDETTEMENT NET (Dette nette / Revenus fiscaux)		202.49%

Remarques:

Des revenus fiscaux inhabituels et uniques (droits de succession, impôts sur les gains immobiliers, etc.) peuvent influencer la valeur de l'indicateur et leurs effets doivent être pris en compte lors de l'interprétation de l'indicateur ou lors de comparaisons.

Valeurs indicatives:

< 100% bon
100% – 150% suffisant
> 150% mauvais

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT

Solde du compte de résultats		-241 758.31
Amortissement du PA	+ 33	851 013.02
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+ 35	633 431.17
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	- 45	73 984.14
Réévaluations emprunts PA	+ 364	-
Réévaluations participations PA	+ 365	-
Amortissements des subventions d'investissements	+ 366	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	- 466	208 700.70
Attributions au capital propre	+ 389	-
Prélèvements sur le capital propre	- 489	644 836.85
Réévaluations PA	- 4490	-
= Autofinancement		315 164.19
Immobilisations corporelles	50	439 217.73
Investissements pour le compte de tiers	+ 51	-
Immobilisations incorporelles	+ 52	-
Prêts	+ 54	-
Participations et capital social	+ 55	-
Propres subventions d'investissements	+ 56	-
Investissements extraordinaires	+ 58	-
= Investissements bruts		439 217.73
Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF	60	991 883.50
Remboursements	+ 61	-
Vente d'immobilisations incorporelles	+ 62	-
Subventions d'investissements acquises	+ 63	59 152.40
Remboursement de prêts	+ 64	-
Transfert de participations	+ 65	-
Remboursement de propres subventions d'investissement	+ 66	-
Recettes d'investissement extraordinaires	+ 68	-
= Recettes d'investissement		1 051 035.90
Investissements bruts		439 217.73
Recettes d'investissement	-	1 051 035.90
= Investissements nets		-611 818.17
DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT		-52%
(Autofinancement / Investissements nets)		

Valeurs indicatives:

A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle :

Haute conjoncture : > 100%

Cas normal : 80 -100%

Récession : 50 – 80%

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS

Charges d'intérêt	340	37 405.90
Revenus des intérêts	- 440	56 928.90
= Charges d'intérêts net		-19 523.00

Revenus fiscaux	40	6 785 009.25
Patentes et concessions	+ 41	-
Taxes	+ 42	1 498 511.52
Revenus divers	+ 43	19 951.15
Revenus financiers	+ 44	280 522.20
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	73 984.14
Revenus de transfert	+ 46	3 355 891.97
Revenus extraordinaires	+ 48	644 836.85
Prélèvement sur le capital propre	- 489	644 836.85
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+ 4895	644 836.85
= Revenus courants		12 658 707.08

PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS

(Charges d'intérêts net / Revenus courants)

0%

Valeurs indicatives:

0% – 4% bon

4% – 9% suffisant

> 9% mauvais

Cet indicateur renseigne sur la part du «revenu disponible» absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manoeuvre est élevée

4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS

Engagements courants	200	650 069.98
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	10 739 708.90
Engagements financiers à court terme	+ 201	-
Engagements financiers à long terme	+ 206	11 638 645.61
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2068	5 403 045.61
= Dette brute		17 625 378.88

Revenus fiscaux	40	6 785 009.25
Patentes et concessions	+ 41	-
Taxes	+ 42	1 498 511.52
Revenus divers	+ 43	19 951.15
Revenus financiers	+ 44	280 522.20
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	73 984.14
Revenus de transfert	+ 46	3 355 891.97
Revenus extraordinaires	+ 48	644 836.85
Prélèvement sur le capital propre	- 489	644 836.85
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+ 4895	644 836.85
= Revenus courants		12 658 707.08

DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS

(Dette brute / revenus courants)

139%

Valeurs indicatives:

< 50% très bon

50% – 100% bon

100% – 150% moyen

150% – 200% mauvais

> 200% critique

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS

Immobilisations corporelles	50	439 217.73
Investissements pour le compte de tiers	+ 51	-
Immobilisations incorporelles	+ 52	-
Prêts	+ 54	-
Participations et capital social	+ 55	-
Propres subventions d'investissements	+ 56	-
Investissements extraordinaires	+ 58	-
= Investissements bruts		439 217.73

Charges de personnel	30	1 513 527.48
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	+ 31	1 681 638.46
Réévaluations sur créances	- 3180	6 500.00
Charges financières	+ 34	1 047 676.10
Réévaluations, immobilisations PF	- 344	-
Charges de transfert	+ 36	7 171 935.68
Réévaluations, emprunts PA	- 364	-
Réévaluations, participations PA	- 365	-
Amortissements, subventions d'investissements	- 366	-
Charges de personnel extraordinaires	+ 380	-
Charges de biens et service et charges d'exploitation extraordinaires	+ 381	-
Charges financières extraordinaires (avec incidence sur la trésorerie)	+ 3840	-
Charges de transfert extraordinaires	+ 386	-
= Dépenses courantes		11 408 277.72

Dépenses courantes		11 408 277.72
Investissements bruts	+	439 217.73
Dépenses totales		11 847 495.45

PROPORTION DES INVESTISSEMENTS

(Investissements bruts / Dépenses totales)

4%

Valeurs indicatives:

- < 10% effort d'investissement faible
- 10% – 20% effort d'investissement moyen
- 20% – 30% effort d'investissement élevé
- > 40% effort d'investissement très élevé

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité

6. PART DU SERVICE DE LA DETTE

Charges d'intérêts	340	37 405.90
Revenus des intérêts	- 440	56 928.90
Amortissements du patrimoine administratif	+ 33	851 013.02
Réévaluations emprunts patrimoine administratif	+ 364	-
Réévaluations participations patrimoine administratif	+ 365	-
Amortissements subventions d'investissements	+ 366	-
Dissolutions des subventions d'investissements portées au passif	- 466	208 700.70
= Service de la dette		622 789.32

Revenus fiscaux	40	6 785 009.25
Patentes et concessions	+ 41	-
Taxes	+ 42	1 498 511.52
Revenus divers	+ 43	19 951.15
Revenus financiers	+ 44	280 522.20
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	73 984.14
Revenus de transfert	+ 46	3 355 891.97
Revenus extraordinaires	+ 48	644 836.85
Prélèvement sur le capital propre	- 489	644 836.85
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+ 4895	644 836.85
= Revenus courants		12 658 707.08

PART DU SERVICE DE LA DETTE

(Service de la dette / Revenus courants)

5%

Valeurs indicatives:

< 5% charge faible

5% – 15% charge acceptable

> 15% charge forte

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manoeuvre budgétaire plus restreinte.

7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS

Capitaux de tiers	20	12 389 788.64
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	10 739 708.90
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2068	5 403 045.61
Patrimoine financier	- 10	3 987 256.76
= Dette nette		13 739 195.17

Population résidente permanente	2 380
---------------------------------	--------------

DETTE NETTE PAR HABITANT	5 772.77
---------------------------------	-----------------

(Dette nette / Population résidente permanente)

Valeurs indicatives:

< 0 CHF patrimoine net

0 – 1'000 CHF endettement faible

1'001 – 2'500 CHF endettement moyen

2'501 – 5'000 CHF endettement important

> 5'000 CHF endettement très important

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT

Solde du compte de résultats			-241 758.31
Amortissement du PA	+	33	851 013.02
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	35	633 431.17
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	45	73 984.14
Réévaluations emprunts PA	+	364	-
Réévaluations participations PA	+	365	-
Amortissements des subventions d'investissements	+	366	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	-	466	208 700.70
Attributions au capital propre	+	389	-
Prélèvements sur le capital propre	-	489	644 836.85
Réévaluations PA	-	4490	-
= Autofinancement			315 164.19
Revenus fiscaux		40	6 785 009.25
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	1 498 511.52
Revenus divers	+	43	19 951.15
Revenus financiers	+	44	280 522.20
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	73 984.14
Revenus de transfert	+	46	3 355 891.97
Revenus extraordinaires	+	48	644 836.85
Prélèvement sur le capital propre	-	489	644 836.85
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	644 836.85
= Revenus courants			12 658 707.08
TAUX D'AUTOFINANCEMENT			2%
(Autofinancement / Revenus courants)			

Valeurs indicatives:

> 20% bon

10% – 20% moyen

< 10% mauvais

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.



Commune de Vuisternens-devant-Romont

Règlement des finances (RFin)

L'assemblée communale

Vu la loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018 (RSF 140.6) ;

Vu l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019 (RSF 140.61),

Adopte :

Art. 1 But

Le présent règlement a pour but de définir les paramètres importants régissant les finances communales, en complément à la législation cantonale en la matière.

Art. 2 Impôts (art. 64 LFCo)

L'assemblée communale fixe les coefficients et les taux des impôts par décision distincte.

Art. 3 Limite d'activation des investissements (art. 42 LFCo, art. 22 OFCo)

Les investissements sont activés à partir d'un montant de 30'000.- francs. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats.

Art. 4 Imputations internes (art. 51 LFCo, art. 26 OFCo)

Pour les tâches qui ne sont pas en lien avec des financements spéciaux, le seuil à partir duquel une imputation doit être opérée est fixé à 1'000.- francs.

Art. 5 Comptes de régularisation (art. 13 et 40 al. 1 let. b LFCo)

¹ Le seuil à partir duquel un actif ou un passif de régularisation doit être opéré est fixé à 1'000.- francs.

² Les actifs ou passifs de régularisation, déterminés chaque année en raison d'une date d'échéance autre que le 31 décembre et dont les montants sont réguliers, ne sont pas comptabilisés.

Art. 6 Compétences financières du conseil communal (art. 67 al. 2 LFCo)

a) Dépense nouvelle (art. 33 al. 1 let. a OFCo)

¹ Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas 30'000.- francs. L'article 10 est réservé.

² Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de dix ans fait foi.

Version 05.07.2020

Art. 7 b) Dépense liée (art. 73 al. 2 let. e LFCo)

¹ Le conseil communal est compétent pour décider les dépenses liées.

² Lorsque le montant d'une telle dépense dépasse la compétence financière fixée à l'article 6 du présent règlement, la commission financière en préavise le caractère nouveau ou lié (art. 72 al. 3 LFCo).

Art. 8 c) Crédit additionnel (art. 33 LFCo, art. 33 OFCo)

¹ Le conseil communal est compétent pour décider un crédit additionnel pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10 % du crédit d'engagement concerné et à condition que le montant du crédit additionnel soit inférieur à 10'000.- francs.

² Si le crédit additionnel dépasse le seuil fixé à l'alinéa 1, le conseil communal doit sans délai demander un crédit additionnel avant de procéder à un autre engagement. L'article 7 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

Art. 9 d) Crédit supplémentaire (art. 36 al. 3 LFCo, art. 33 OFCo)

¹ Le conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10 % du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit inférieur à 10'000.- francs.

² Toutefois, le conseil communal est compétent pour décider un dépassement de crédit lorsque l'engagement d'une charge ou d'une dépense ne peut être ajourné sans avoir de conséquences néfastes pour la commune ou lorsqu'il s'agit d'une dépense liée. L'article 7 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

³ En outre, les dépassements de crédits sont autorisés en cas de charges ou de dépenses lorsque celles-ci sont compensées par les revenus ou les recettes afférents au même objet dans le même exercice.

⁴ Le conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées à l'alinéa 1 et les soumet globalement à l'assemblée communale ou au conseil général pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes.

Art. 10 Autres compétences décisionnelles du conseil communal (art. 67 al. 2, 2e phr. LFCo, art. 100 LCo)

1 Le conseil communal dispose de la compétence décisionnelle dans les domaines et les limites suivantes :

a) ventes et achats de terrains jusqu'à hauteur de Fr. 30'000.-

2 Lors de chaque vente d'immeuble, le conseil communal choisit le mode de vente le plus adapté.

Art. 11 Contrôle des engagements (art. 32 LFCo)

Le conseil communal tient le contrôle des engagements contractés, des crédits utilisés et des paiements effectués ainsi que, le cas échéant, de la répartition des crédits-cadres entre les projets individuels.

Art. 12 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021, sous réserve de son approbation par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Adopté par l'assemblée communale à sa séance du 6 juillet 2020

La Secrétaire

V. Menoud

Le Syndic

J.-B. Chassot

Ainsi approuvé par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

Fribourg, le 26 AOUT 2020



Didier Castella

Conseiller d'Etat, Directeur